

Plateforme nationale de formation à la recherche en santé de l'AVA

Directives du programme de mentorat triadique (TMP)

Objectifs et principes directeurs de l'AVA

- **Renforcer et développer les capacités** afin de transformer les services sociaux et de santé destinés à la population (communauté) afin de promouvoir la santé et le bien-être des filles, des femmes et des personnes de divers genres, exposées à des risques ou touchées par la violence et l'adversité tout au long de leur vie ;
- **Utiliser une** plateforme de formation **collaborative, innovante**, intersectorielle, interdisciplinaire et interjuridictionnelle pour former des centaines de prestataires de services et d'universitaires canadiens dans le domaine des services sociaux et de la santé communautaire qui travaillent avec cette population ; et
- **Avoir un impact intergénérationnel et sur la population**, et promouvoir une durée de vie positive pour les filles, les femmes et les personnes de genre divers.

AVA s'engage également à lutter contre les inégalités et les disparités en matière de santé qui touchent de manière disproportionnée les filles, les femmes et les personnes de genre divers ayant des identités intersectionnelles. Cela inclut, sans s'y limiter, le handicap, la race, l'origine ethnique et l'identité de genre. AVA s'appuie sur des initiatives en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité (EDIA), et l'analyse comparative entre les sexes et les genres (SGBA+) est au cœur de la réalisation de l'objectif d'AVA. Visitez le [site web de formation de l'AVA](#) pour en savoir plus sur les principes directeurs de l'AVA.

Section 1 : Aperçu du programme

Contexte

Le programme de mentorat triadique (TMP) de l'AVA est un programme de mentorat entre un étudiant-mentoré, un mentor communautaire de l'AVA (c'est-à-dire un responsable d'une agence partenaire communautaire) et un mentor académique de l'AVA (c'est-à-dire un directeur de thèse). Le programme TMP de l'AVA vise à compléter/améliorer la préparation des étudiants-mentorés (c'est-à-dire des étudiants diplômés ou des boursiers postdoctoraux) dans le cadre de leur programme éducatif existant, grâce à l'approche innovante et de classe mondiale de l'AVA en matière de formation visant à transformer les services sociaux et de santé de la population (communauté), en particulier pour améliorer la santé des filles, des femmes et des personnes de divers genres exposées à des expériences négatives pendant l'enfance (ACE) et à la violence.

Le programme AVA TMP met l'accent sur ***l'apprentissage réciproque*** et ***la collaboration*** entre les mentors et les boursiers. Ce programme est fondamental pour les boursiers AVA de haut niveau. Il comprend l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement individuel (IDP) établi par le boursier avec le soutien et les commentaires de ses mentors, ainsi que des sessions de mentorat régulières. Il est recommandé que les trios de mentorat **se réunissent au moins une fois toutes les six semaines**. Cependant, chaque triade doit discuter et convenir d'un calendrier de réunions qui convienne à tous ses membres, en fonction de leurs engagements et de leurs emplois du temps existants. Le mentorat s'appuiera également sur **le programme de modules de formation en ligne AVA** afin d'offrir des opportunités éducatives permettant aux boursiers-mentorés d'atteindre leurs objectifs, conformément à leur PDI.

Les boursiers sont également encouragés à participer au programme de stages dans les agences communautaires (CAIP) de l'AVA. Cela peut se faire avant, après ou pendant la participation au TMP. Bien que liés et complémentaires, ces programmes sont distincts et présentent des différences notables en termes d'orientation et de structure.

Le TMP vise à favoriser l'apprentissage réciproque et à soutenir le développement professionnel des boursiers-mentorés grâce à des relations de mentorat mutuellement bénéfiques, dans le cadre desquelles les boursiers-mentorés peuvent également solliciter les conseils et le soutien quotidiens de leurs mentors.

Le CAIP, quant à lui, place et finance des stagiaires universitaires AVA dans le cadre d'un stage auprès d'une agence partenaire communautaire AVA afin de travailler sur un projet qui correspond aux objectifs de l'AVA et répond à la fois aux objectifs d'apprentissage des stagiaires universitaires et à un domaine de besoin identifié par l'agence. De plus amples informations sur le programme CAIP sont disponibles sur [la page web CAIP](#) du site web National AVA Training.

Le TMP accueillera une cohorte par an, qui débutera en janvier. Chaque cohorte sera composée de 5 à 15 triades. La procédure de candidature pour participer à ce programme AVA est décrite ci-dessous.

Être **boursier** dans le programme de mentorat triadique : responsabilités et conditions d'éligibilité

En tant que boursier-mentoré dans le cadre de ce programme, vous serez guidé à travers une gamme d'opportunités et d'options offertes par la plateforme de formation AVA.

Responsabilités des boursiers

- Rencontrez vos mentors au moins une fois toutes les six semaines (*recommandé*) pendant une période d'environ 18 mois. Les boursiers-mentorés sont encouragés à préparer un ordre du jour et à le fournir aux mentors avant chaque réunion. L'ordre du jour et le format des réunions doivent être flexibles et adaptés aux besoins individuels des membres de la triade.
- Élaborez un plan de développement individuel (IDP) et fixez des objectifs de recherche et de carrière avec le soutien de vos mentors.
- Participez à des formations telles que la formation en ligne AVA, des webinaires en direct et **éventuellement** un stage dans une agence communautaire.
- Participez aux programmes de formation de l'AVA sur l'élaboration, la gestion et l'évaluation de stratégies (c'est-à-dire la planification stratégique) et la science de la mise en œuvre (par exemple, réunion nationale annuelle, cours de formation en ligne de l'AVA).
- Obtenez un [certificat de formation en ligne AVA](#) en remplissant les conditions requises pour les niveaux Fondamentaux, Intermédiaire et Avancé des [modules de formation en ligne AVA](#). Le temps nécessaire pour suivre ces cours est équivalent à celui requis pour un cours universitaire de 3 crédits. Les boursiers-mentorés doivent s'efforcer de terminer ces cours avant la moitié du programme. Pour plus d'informations sur les modules de formation en ligne de l'AVA, y compris les badges de micro-certification en ligne de l'AVA et le [certificat de formation en ligne de l'AVA](#), consultez le site www.avatraining.ca/ava-online/.

L'environnement d'apprentissage collaboratif offert pendant le TMP est le moment idéal pour obtenir votre certificat de formation en ligne AVA. Par exemple, les boursiers sont encouragés à participer aux réunions de la communauté de pratique pour obtenir de l'aide afin de suivre les cours.

- Participez à des ateliers virtuels avec votre triade et d'autres triades AVA de votre cohorte, conformément au calendrier des activités.
- Participez aux sessions de la communauté de pratique AVA avec les autres boursiers-mentorés.

Admissibilité des boursiers

Les boursiers postuleront pour participer au programme de mentorat triadique de l'AVA et seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Considérations EDIA (veuillez vous référer aux principes directeurs de l'AVA, <https://avatraining.ca/ava-guiding-principles/>) ;
- Qualifications et excellence (par exemple, notes, récompenses, bénévolat communautaire) ;
- Adéquation de leurs objectifs/intérêts en matière de recherche et de carrière avec la santé et le bien-être des filles, des femmes et des personnes de divers genres, ainsi qu'avec les objectifs de l'AVA (voir les principes directeurs ci-dessus) ; et
- Statut officiel d'étudiant diplômé ou de chercheur postdoctoral.

Être mentor dans le cadre du mentorat triadique (partenaire communautaire et universitaire) : attentes et admissibilité

Les mentors proviennent du vaste réseau d'AVA, composé d'universitaires et de collaborateurs/partenaires d'organismes communautaires de tout le Canada. L'objectif du mentorat est de guider l'étudiant à travers les différentes possibilités et options offertes par la plateforme de formation AVA.

Attentes envers les mentors

Les activités ci-dessous devraient prendre entre 2 et 6 heures par mois.

- Rencontrez l'étudiant au moins une fois toutes les six semaines (recommandé) pendant une période d'environ 12 à 18 mois.
- Initier le boursier au processus de planification de développement personnalisé, de recherche et de définition d'objectifs de carrière de l'AVA.
- Aider le boursier à identifier les possibilités de formation dans le cadre de programmes tels que la formation en ligne AVA et le stage dans une agence communautaire.
- Participer aux programmes de formation de l'AVA sur l'élaboration, la gestion et l'évaluation de stratégies (c'est-à-dire la planification stratégique) et à la science de la mise en œuvre (par exemple, la réunion nationale annuelle de l'AVA, les cours de formation en ligne de l'AVA).
- Suivez les cours AVA Foundations du programme de formation en ligne AVA et familiarisez-vous avec les cours supplémentaires disponibles aux niveaux intermédiaire et avancé, afin de pouvoir recommander des cours qui correspondent au plan d'apprentissage et aux objectifs de carrière de votre mentoré.
- Participez à des ateliers virtuels avec votre triade et d'autres triades AVA de votre cohorte, conformément au calendrier des activités du programme de mentorat triadique AVA.

Admissibilité des mentors

Les mentors postuleront pour participer au programme de mentorat triadique de l'AVA et seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Considérations EDIA (veuillez vous référer aux principes directeurs de l'AVA, <https://avatraining.ca/ava-guiding-principles/>) ;
- Confirmation d'avoir lu et compris les directives du programme et les attentes des mentors ;
- Engagement à répondre aux attentes des mentors telles que décrites ci-dessus ;
- Compétences et expérience du mentor (par exemple, recherche communautaire, rédaction de demandes de subvention, adversité dans la petite enfance) ;
- Adéquation entre les recherches et/ou les pratiques du mentor et la santé et le bien-être des filles, des femmes et des personnes de divers genres, ainsi que les objectifs de l'AVA (voir les principes directeurs ci-dessus).

Rémunération financière des agences de mentorat partenaires communautaires

Les agences de mentors communautaires peuvent demander une compensation financière pour permettre leur participation au programme de mentorat triadique de l'AVA. Cela peut aider à compenser les divers coûts liés au mentorat d'un boursier (par exemple, le remboursement

par l'agence de l'absence des mentors communautaires de leur travail habituel). Veuillez contacter avatrainig@ucalgary.ca pour obtenir plus d'informations.

Section 2 : Directives et processus de création de mentorats triadiques

Appariement des mentors et des boursiers

Les triades préétablies ne sont pas tenues de participer au programme de mentorat triadique AVA, mais elles sont autorisées à le faire.

Voici trois exemples de création d'une triade :

- 1) La triade est déjà établie et se compose d'un étudiant-mentoré, d'un mentor issu d'un organisme communautaire et d'un mentor universitaire.
- 2) Deux des trois personnes qui composent la triade sont déjà en relation, mais elles ont besoin du soutien de l'équipe AVA pour être mises en relation avec un troisième membre.
- 3) Une personne (mentor ou étudiant-mentoré) souhaite participer au programme TMP et a besoin de l'aide de l'équipe AVA pour créer une triade et être mise en relation avec les deux autres membres.

IMPORTANT : afin de faciliter le jumelage, tous les membres de l'AVA doivent s'inscrire en tant que membre de l'AVA sur le [portail des membres de l'AVA](#) et créer un profil.

Comment participer au programme de mentorat triadique

Pour participer à ce programme AVA, un processus en deux étapes est nécessaire.

Étape 1 : Un appel à candidatures (RFA) visant à recruter à la fois des boursiers-mentorés et des mentors aura lieu à l'automne de chaque année, les cohortes commençant en janvier suivant. L'avis sera d'abord envoyé au réseau actuel des membres de l'AVA, puis, si nécessaire, à d'autres réseaux à travers le Canada. Les mentors et les boursiers seront invités à répondre à l'appel à candidatures en remplissant un bref formulaire de candidature/collecte d'informations en ligne afin d'informer les responsables de l'AVA de leur intérêt à participer au programme de mentorat triadique et de leur indiquer s'ils ont déjà constitué tout ou partie de leur triade ou s'ils ont besoin d'aide pour trouver un ou plusieurs partenaires (voir la section ci-dessus pour plus de détails).

Étape 2 : Les responsables de l'AVA examineront les formulaires en ligne qui ont été soumis. Pour les candidats qui ont besoin d'un jumelage, les responsables de l'AVA coordonneront les jumelages en fonction des objectifs, des domaines d'intérêt et de l'expérience des candidats. Les candidats seront contactés par un responsable de l'AVA afin de finaliser les jumelages en triade d'ici la fin de l'automne. S'il n'est pas possible de trouver des jumelages appropriés pour la prochaine cohorte, les informations des candidats seront conservées dans nos dossiers en vue d'un jumelage en triade pour les cohortes futures.

Les personnes intéressées qui ont déjà des mentors et un mentoré universitaire seront contactées par un responsable AVA qui leur indiquera si leur candidature a été acceptée pour la prochaine cohorte. Les candidats qui ne sont pas acceptés pour la prochaine cohorte pourront avoir la possibilité de participer à une cohorte future.

Critères d'évaluation

Les décisions sont basées sur l'engagement envers les principes EDIA (*veuillez vous référer aux [principes directeurs de l'AVA](#)*) et sur les critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus. Si un jumelage est nécessaire, ces principes seront également pris en compte (c'est-à-dire s'il existe un jumelage approprié). *Les agences et les chercheurs qui ont commencé ou terminé une partie importante du programme en ligne de l'AVA seront prioritaires lors de la sélection et du renouvellement.*

Section 3 : Activités de mentorat triadique

Une fois le programme de mentorat lancé, les triades doivent se réunir au moins une fois toutes les six semaines et aborder les activités et les sujets décrits dans le calendrier des activités du programme de mentorat triadique AVA. Ce document est fourni à tous les membres de la triade et décrit les activités que les mentors et les chercheurs-mentorés mèneront de manière indépendante ou collaborative. En outre, les mentors et les boursiers-mentorés sont tenus de participer à des réunions virtuelles qui rassembleront tous les trios de la cohorte afin de partager et d'apprendre collectivement. Veuillez vous reporter à la section 1 ci-dessus pour connaître les attentes relatives à l'achèvement des modules de formation en ligne AVA pour les boursiers-mentorés et les mentors.